



CERTIFICAT SANITAIRE pour les bovins
Validé par l'organisateur du Concours

Exploitation concernée

Exploitation N° : (8 chiffres)
 Nom du propriétaire :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone fixe : portable :
 Nom du Vétérinaire :

Prise de sang à faire dans les 45 jours avant la manifestation soit à partir du 12/10/2023

Animaux concernés

N° d'identification 10 chiffres	Date de naissance	BVD	IBR
		Date de prélèvement	Date de prélèvement
	/ /	/ /	/ /
	/ /	/ /	/ /
	/ /	/ /	/ /
	/ /	/ /	/ /
	/ /	/ /	/ /
	/ /	/ /	/ /
	/ /	/ /	/ /
	/ /	/ /	/ /
	/ /	/ /	/ /
	/ /	/ /	/ /

Le GDS enverra directement au bureau du Festival de la viande
Le certificat sanitaire signé des trois parties (jy.renard53@orange.fr)

<p>L'éleveur atteste exacts les renseignements fournis au verso et s'engage à prévenir l'organisateur en cas de problèmes sanitaires apparus après la signature du présent certificat.</p> <p>Date : Signature :</p>	<p>Le vétérinaire certifie que les animaux de la liste précédente remplissent les conditions énoncées au verso.</p> <p>Date : Signature :</p>	<p>Le Groupement de Défense Sanitaire de votre département certifie que les animaux de la liste précédente remplissent les conditions énoncées au verso</p> <p>Date : Signature :</p>
---	--	--



CERTIFICAT SANITAIRE pour les bovins
Validé par l'organisateur du Concours

ÉLEVEUR

L'éleveur atteste :

- › Ne pas avoir été reconnu atteint, depuis au mois 30 jours, de toute maladie contagieuse de l'espèce (Salmonellose, Pasteurellose, ...)
- › Être exempt de cas clinique de paratuberculose et de rhinotrachéite infectieuse (IBR) depuis au moins 3 ans

VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Remplissent eux-mêmes les conditions suivantes :

- › Sont identifiés individuellement, conformément à l'arrêté du 3 septembre 1998 modifié, accompagnés du passeport (DAB + ASDA),
- › Ne présentant aucun signe de maladie contagieuse,
- › Ne sont pas porteurs de lésions cutanées (ectoparasites, varrons, teignes, gales, poux, ...)

GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE

Certifie que les animaux, désignés ci-dessus proviennent d'une exploitation :

IBR

Statut cheptel

Indemne d'IBR

Analyses

Les animaux inscrits ont fait l'objet d'une recherche sérologique négative IBR (possible en mélange) datant de moins de 45 jours.

BVD

Statut cheptel

Statut cheptel non conforme ou infecté BVD non autorisé

Les animaux inscrits bénéficient d'une **PCR de mélange* négative** datant de moins de 45 jours.

Faire indiquer par votre vétérinaire sur la feuille de prélèvement la mention, **"PCR pour concours", seules les PCR de mélange seront prises en charges**